



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

indexation des pensions de retraite sur l'inflation

Question au Gouvernement n° 1737

Texte de la question

INDEXATION DES PENSIONS DE RETRAITE SUR L'INFLATION

M. le président. La parole est à M. Julien Dive.

M. Julien Dive. Monsieur le Premier ministre, 500 à 1500 euros par mois, c'est le montant de la perte sèche pour un retraité touché par la désindexation des pensions de retraite par rapport à l'inflation que vous avez décidée.

Un député du groupe LR . Du jamais vu !

M. Julien Dive. Depuis le début du mois, on assiste dans votre majorité au concours Lépine de la taxe la plus originale. Un jour, vous proposez d'augmenter les impôts sur les successions ; un autre jour, de taxer les plus-values sur les résidences principales ; un autre encore, de rétablir les taxes sur les carburants. Désormais, votre parti dit vouloir revenir sur la désindexation des retraites par rapport à l'inflation, en expliquant avoir écouté les Français.

Une telle mauvaise foi, c'est un comble ! Comment pouvez-vous récupérer ainsi une proposition quand vous avez défendu bec et ongles l'inverse il y a trois mois ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits.*)

M. Frédéric Reiss. Il fallait le rappeler !

M. Julien Dive. La désindexation des retraites par rapport à l'inflation, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, c'est vous. Le rejet de toutes les propositions que nous avons faites pour réindexer sur l'inflation les retraites, les allocations familiales et les pensions d'invalidité, c'est vous.

M. Pierre Cordier. Très bien !

M. Julien Dive. Le mépris envers les retraités qui expriment depuis des semaines leurs difficultés à finir le mois, c'est toujours vous.

M. Pierre Cordier. Très bien dit !

M. Thibault Bazin. Il a raison !

M. Julien Dive. Vous oubliez aussi de préciser que ce sont les députés du groupe Les Républicains qui ont dû saisir le Conseil constitutionnel pour faire annuler la désindexation pour l'année 2020. (*Applaudissements sur les*

bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits.)

M. Thibault Bazin. Tout à fait !

M. Julien Dive. En conséquence, lorsque le délégué général de La République en marche dit vouloir revenir sur la désindexation dans le prochain budget,...

M. Pierre Cordier. Girouette !

M. Julien Dive. ...c'est une nouvelle entourloupe : la mesure ne sera valable que pour l'année en cours, et ce sera déjà trop tard ! Ou alors il suggère que la désindexation sera prolongée pour les années à venir ; et là, c'est inacceptable.

Pour pouvoir parler de justice sociale et de solidarité, il faudrait d'abord respecter nos aînés et cesser de les matraquer fiscalement.

M. Michel Herbillon. Un peu de cohérence !

M. Julien Dive. Monsieur le Premier ministre, à défaut d'être assez honnête pour reconnaître notre travail sur le sujet, allez-vous, oui ou non, soutenir le 6 avril prochain la proposition de loi du groupe Les Républicains pour la réindexation des retraites sur l'inflation ? La question est simple : le courage ou le matraquage ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Vous le savez, monsieur le député, les dépenses de retraite ont été multipliées par trois en vingt-cinq ans et représentent aujourd'hui 14 % de notre produit intérieur brut.

Les pensions de retraite ont été revalorisées au 1er janvier 2019,...

M. Vincent Descoeur. De combien ?

Mme Agnès Buzyn, ministrece qui, je le rappelle, n'a pas toujours été fait, notamment ces dernières années , et cette revalorisation de 0,3 % correspond à la revalorisation moyenne annuelle des quatre dernières années.
(Protestations sur les bancs du groupe LR.)

M. le président. Monsieur Di Filippo, ne privez pas la ministre de sa réponse !

Mme Agnès Buzyn, ministre. Les pensions ont donc augmenté, mais pas au même rythme pour tous, c'est vrai : nous avons voulu soutenir les retraités les plus pauvres en revalorisant en particulier le minimum vieillesse. Il s'agit, je le rappelle, d'une revalorisation exceptionnelle : le minimum vieillesse atteint désormais 868 euros par mois pour une personne seule, grâce à une augmentation de 30 euros en avril 2018 puis de 35 euros en janvier 2019, et il atteindra 903 euros mensuels en janvier 2020, conformément à l'engagement du Président de la République. Cela bénéficie à 550 000 personnes.

M. Pierre Cordier. Ce n'est pas la question !

M. Michel Herbillon. Quelle autosatisfaction !

M. Pierre Cordier. Bref, tout va bien !

Mme Agnès Buzyn, ministre. Nous avons souhaité revaloriser le minimum vieillesse pour faire porter notre

effort sur les plus pauvres. Nous le savons, tous n'ont pas pu bénéficier de la mesure ; je pense notamment aux retraités qui touchent des pensions légèrement supérieures au minimum vieillesse. Pour eux, nous sommes attentifs à la proposition formulée par Stanislas Guerini d'une indexation plus proche de l'inflation. (*Protestations sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. S'il vous plaît !

Mme Agnès Buzyn, ministre . Cette proposition sera évidemment instruite dans le cadre de la sortie du grand débat national.

Je rappelle enfin que, conformément aux mesures annoncées par le Président de la République en fin d'année (*Les protestations continuent sur les bancs du groupe LR*), la CSG sera remboursée à 5 millions de retraités touchant moins de 2 000 euros par mois (Mêmes mouvements), avec effet rétroactif dès les premiers mois de l'année 2019. (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)

M. le président. Je vous demanderai d'entendre les réponses du Gouvernement en faisant preuve d'écoute et de respect. Ce n'est pas parce que l'on recule de quelques travées que cela donne le droit de crier encore plus fort que d'habitude ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Julien Dive](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1737

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mars 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 mars 2019](#)